

Gilly, le 27/12/2023

PV n°22 de la Commission administrative de contrôle des feuilles du 27/12/2023

Présents : MM. Christophe NOTELAERS
Philippe BOLSENS
Joseph TURRISI

Un premier tri des feuilles du week-end a été fait par Mr Turrisi la veille de la réunion de ce jour.

PC16 – Document non présenté

=====

Néant

PC 22 – Arbitre absent

=====

Néant

PC 28 – Délégués absents ou non affiliés (U12/U10/U8/U6)

=====

Néant

PC 48 – Feuilles incomplètes

=====

Néant

PC 48 – Feuille non synchronisée/rentrée dans les délais

=====

Néant

PC 66 – Résultat non communiqué dans les délais

=====

Néant

PC 73 – Forfait

=====

HA137135	LU	18/12/2023	19:30	BCJ Ressaix	-	RE Pont-de-Loup	20 - 0	AP
----------	----	------------	-------	-------------	---	-----------------	--------	----

PC 76/73 - Forfait administratif

=====

Néant

Seniors :

105052 : BC L'9 Flénu (2500) / 105112 : BC Mons Capitale (1845) /

Mutations administratives accordées : Néant

Matches amicaux/tournois autorisés : RE Pont-de-Loup (0151), GGBC Colfontaine (2653)

Forfait général : Néant

Secrétariat :

Mr André Hancotte : Reçu mail concernant le dossier HT069.2122

Mr Albert De Smet : Reçu PV n°8 du CJP, séance du 19/12/2023

Les membres du CP remercient les instances fédérales et les clubs qui leur ont envoyé leurs bons vœux.

Le CP Kainaut vous souhaite une très Bonne Année 2024.

Rappel à tous les clubs :

Il est de la responsabilité du club visité de vérifier que la feuille électronique (de séniors jusqu'à U12 inclus) est bien synchronisée et finalisée et que le résultat est bien transmis sur BigCaptain. Cela doit être fait le jour du match à minuit au plus tard.

Pour les matchs U10 : les résultats doivent être encodés dans BigCaptain et les feuilles scannées renvoyées à feuilles@baskethainaut.be pour le lundi midi au plus tard.

Pour les tournois 3&3 U6/U8 : les feuilles scannées doivent être renvoyées à minibasket@baskethainaut.be pour le lundi midi au plus tard.

Rappel des obligations des clubs :

Toute déclaration de forfait général ou de forfait pour un match doit être envoyée à forfait@baskethainaut.be

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur au responsable par e-mail (calendrier@baskethainaut.be)

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (échange d'e-mails)

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.

Attention : Toute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard. Passé ce délai, la demande sera refusée.

Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».